

PREPARATION DES CHARGES EO

Rédigé : H.Ney / 10.02.2012

Vérifié : C. Brehier/10.02.2012

Approuvé : H. Ney/ 13.02.2012

1. Que stériliser ?

Le matériel thermolabile emballé :

1. à la machine automatique avec code et date de péremption imprimés.
2. avec des sachets soudés et dûment intitulés.
3. manuellement avec les feuilles de papier pliées, scotchées (scotch avec témoins de passage EO) et possédant l'étiquette d'identification et date de péremption.

2. Quelle priorité ?

1. Demande des services « clients » d'une priorité accrue ;
 - Conditionnement par tout assistant technique en stérilisation ;
 - Information des assistants techniques en stérilisation affectés au poste de conducteur d'autoclave ;
 - Stérilisation prioritaire.
2. Le reste suit la filière normale.

3. Quelles règles doivent être respectées ?

- Le programme de stérilisation défini dans le « Catalogue-articles » selon la température que le dispositif supporte (55 °C ou 42 °C).
- Choisir **uniquement le matériel qui ne peut pas être stérilisé à la vapeur** et qui est répertorié dans la liste des articles stérilisables à EO.
- Chaque lot doit faire partie de la même charge.
- Séparer le matériel des différents services par un champ vert non-tissé.
- Le nombre d'articles par panier défini ou la règle de 1/10 (espace non occupé du panier). Dans la mesure du possible non superposés (sur le flanc) sauf si déformations possibles (Attention à ne pas mettre de poids dessus).
- Chaque pièce doit être disposée de manière suffisamment aérée, ne pas tasser le matériel dans un seul panier. Si besoin répartir les emballages dans plusieurs paniers.
- Disposer dans le panier un témoin de passage double emballage pour archiver avec le graphique.